

Whereabouts

Fiche d'information destinées aux athlètes dans un groupe cible et administrateurs d'équipes
Valable dès le 24.09.2024



Groupes cibles d'athlètes soumis aux contrôles

L'affectation à un groupe cible d'athlètes soumis à contrôle implique des obligations importantes en matière d'informations sur la localisation et concernant le Pool d'AUT.

Les informations sur la localisation, les Whereabouts, permettent de localiser les athlètes à tout moment, afin que les contrôles puissent être planifiés de manière rationnelle. La saisie et la mise à jour des Whereabouts est assurée par les athlètes eux-mêmes ou, pour les sports d'équipe, par l'administrateur d'équipe pour l'ensemble de l'équipe.

En savoir plus:

Groupes cibles



Whereabouts



Obligation de renseigner : Whereabouts

Planification trimestrielle

Les Whereabouts doivent être intégralement transmis quatre fois par an pour le trimestre suivant. Ces délais sont:

- 15 décembre
- 15 mars
- 15 juin
- 15 septembre

Les changements de programme doivent toujours être communiqués aussi rapidement que possible.

Transmission des Whereabouts

Les Whereabouts doivent être transmises et mises à jour par le biais des sites web «Whereabouts» (athlètes) et «Team Whereabouts» (Sports d'équipe I et II) ou par votre site internet respectivement par courriel à whereabouts@sportintegrity.ch (Sports d'équipe III).

Certaines fédérations sportives internationales exigent de la part des athlètes et des équipes qu'ils honorent leur obligation de renseigner en utilisant le système de gestion électronique des données **ADAMS** de l'AMA. Dans ce cas-là, ces athlètes et ces équipes ne doivent pas transmettre en sus lesdites informations à Swiss Sport Integrity.

Les lieux de séjour sont des informations sensibles, qui doivent être protégées afin que des tierces personnes ne puissent y accéder. Les athlètes et administrateurs d'équipes devraient donc choisir avec précaution le mot de passe de leur compte, bien le protéger et le changer régulièrement.

Manquements aux obligations en matière de localisation (Whereabouts Failure)

Les indications incomplètes ou non actualisées, ainsi que la remise non ponctuelle des Whereabouts peuvent être sanctionnés.



Exigences pour les athlètes

- le lieu de résidence ou de séjour (ne doit jamais manquer !)
- travail et formation
- entraînements et camp
- compétitions
- autres activités régulières (par ex. physiothérapie) et déplacements d'une durée de 2 heures et plus
- *Seuls, les athlètes du NRTP sont, en plus, tenus d'indiquer chaque jour une fenêtre horaire de 60 minutes pendant laquelle ils se trouvent impérativement dans le lieu indiqué.*

Remarques

Si aucune indication n'est donnée pour une journée, Swiss Sport Integrity part de l'hypothèse que les athlètes sont en principe restés à leur domicile principal. Il n'est pas nécessaire d'indiquer les absences brèves. C'est le cas, par exemple, pour les achats quotidiens.

Attention : les données trimestrielles ne sont transmises à Swiss Sport Integrity que si elles ont été complétées dans l'affichage du calendrier en haut à droite au moyen de la commande rouge « soumettre ». Cinq jours avant les délais impartis, les athlètes reçoivent un rappel par e-mail.

Puisque les informations seront utilisées de manière répétitive, les données devraient être les plus détaillées et les plus complètes possible, et ce, dès le début.

Les changements spontanés de la planification peuvent et doivent être effectués à tout moment. Ces modifications du calendrier sont sauvegardées automatiquement.

Chaque athlète doit signaler immédiatement tout défaut ou problème technique sur le site Internet ou dans les rappels, etc.

Conseils pratiques

Vous ne savez pas encore où vous vous trouverez dans deux mois? Nous en sommes conscients. Il vous suffit d'indiquer l'adresse de votre domicile et les entraînements habituels. Vous actualiserez vos informations dès que vous en saurez plus.

S'il ne vous est pas possible de fournir des indications exactes concernant une certaine activité (par exemple pour les entraînements dépendants des conditions météorologiques), il vous suffira de nous indiquer les horaires d'entraînement approximatifs afin d'éviter à notre personnel de contrôle de devoir vous rechercher en vain.

Plus vous nous fournirez d'informations sur chaque activité, plus il est probable que votre prochain contrôle antidopage s'effectuera d'une manière rapide et discrète.

Vous ne savez pas si vous devez signaler une activité particulière? En principe «Plus il y en a, mieux c'est.»



Exigences pour les équipes

Sports d'équipe I

- Date et heure des réunions de cadres
- Lieu des réunions de cadres, y compris adresses du lieu d'hébergement et du lieu d'entraînement
- Documents tels que les convocations, programmes journaliers et d'entraînements quotidiens, listes d'équipes avec adresses domiciliaires, programmes divergents de membres individuels de l'équipe

Sports d'équipe II

- Lieux d'entraînement et adresses
- Jours et horaires d'entraînement
- Séjours temporaires (p. ex. camps d'entraînement) avec adresses d'hébergement et d'entraînement →

- Documents tels que les convocations, programmes journaliers et d'entraînements quotidiens, listes d'équipes avec adresses domiciliaires, programmes divergents de membres individuels de l'équipe

Sports d'équipe III

Pour les clubs

- Lieux d'entraînement et adresses
- Jours et horaires d'entraînement

Pour les équipes nationales

- Date et heure des réunions de cadres
- Lieu des réunions de cadres, y compris adresses du lieu d'hébergement et du lieu d'entraînement
- Documents tels que les convocations, les programmes quotidiens journaliers et les programmes d'entraînement



Retrait du sport d'élite

En cas de retrait du sport d'élite, l'athlète dans un groupe cible doit immédiatement le communiquer par écrit à Swiss Sport Integrity au moyen du formulaire «**Déclaration de retraite**» afin qu'il puisse être dispensé de l'obligation de renseigner.



Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

Tous les athlètes dans un groupe cible font automatiquement partie du **pool d'AUT**. Si pour des raisons de santé, une substance ou une méthode interdite selon la Liste des interdictions est nécessaire, il faut demander une AUT préalable. En savoir plus: sportintegrity.ch/fr/aut